

**Zeitschrift:** Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile  
**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband  
**Band:** 28 (1981)  
**Heft:** 7-8

## Werbung

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Nous devrions compter sur un plus grand nombre d'instructeurs, à titre principal et à temps partiel. Il y a très peu de services qui bénéficient d'une instruction suffisante. Il faudrait aussi que chaque incorporé puisse accomplir son devoir annuellement.

La formation des instructeurs est à notre avis la clé de voûte de tout système de l'instruction pour la mise en place d'une infrastructure sûre et durable. Nous comptons pour cela sur l'engagement de personnes disponibles et dévouées pour décharger tous les volontaires qui s'engagent dans cette voie et auxquels il est difficile de demander plus. Qu'il me soit permis à cette occasion de les remercier de leur dévouement. Je les engage à persévérer dans leurs efforts pour encadrer la relève.

Au niveau des organismes, il faudra que l'on arrive à former partout les membres de l'état-major, indispensables pour la conduite d'une intervention.

#### Matériel

Il est heureux de constater que dans ce domaine, les communes organisées

sont bien dotées, puisqu'elles reçoivent chaque année le matériel fourni par la confédération.

Certaines communes non astreintes ont pu bénéficier du matériel de protection civile, sirènes ou motopompes, pour l'utilisation en faveur des corps de sapeurs-pompiers. Il faudra également les équiper par d'autre matériel, indispensable en cas de catastrophes naturelles ou d'accident nucléaire, comme les équipements AC.

#### Organismes

Aux 16 communes astreintes jusqu'en 1978 sont venues se joindre les 66 autres. L'intégration ne se fera pas sans bouleversement. Il faudra en effet réexaminer la totalité du dispositif cantonal.

Pour des raisons économiques et d'efficacité, il est tout à fait impensable que chacune des communes constitue elle-même son propre organisme local. Nous devons examiner ensemble quelle pourra être la solution de regroupement de celles-ci, compte tenu des infrastructures existantes et des communications entre chaque localité.

#### Objectifs à court terme

Pour que chacune de nos communes puisse s'organiser, dans le domaine de l'incorporation et de l'instruction et pour qu'elle sache quel genre de construction elle doit prévoir, nous devons leur proposer un regroupement régional, tenant compte des critères évoqués ci-dessus. Cette démarche présuppose une vaste campagne d'information auprès des autorités et de la population.

Nous devons également rendre attentifs les exécutifs communaux qu'une de leurs tâches principales sera de mettre à disposition de chacun de leur citoyen une place protégée. C'est avec la réalisation d'abris publics qu'il sera possible de combler le déficit.

La formation et le recrutement d'instructeurs et de cadres est un des objectifs essentiels de notre mission. Nous devons permettre à toutes les personnes astreintes de se former et de parfaire sa formation, sans quoi il est inutile à un organisme de protection civile de prétendre être opérationnel lors d'un secours à la population, que ce soit en cas de catastrophe ou en cas de conflit.

# KRÜGER

protège  
abris anti-aériens  
et de protection civile  
contre l'humidité

**Krüger+Co.** 9113 Degersheim

En cas d'urgence: Téléphone 071 54 15 44 et

3117 Kiesen BE Tél. 031 98 16 12  
1052 Le Mont-sur-Lausanne Tél. 021 32 92 90

*Riunito a Berna il gruppo radicale dell'Assemblea federale*

## La protezione civile ha un ruolo decisivo nella difesa del paese

La preparazione della sessione estiva così come una discussione sulle «lacune della nostra preparazione nel campo della protezione civile» sono stati gli argomenti principali della riunione a Berna del gruppo radicale-democratico dell'Assemblea federale.

Il ruolo della protezione civile nel quadro della difesa generale è stato particolarmente messo in rilievo du-

rante la discussione. Il gruppo era diretto dal suo presidente, Franz Eng, consigliere nazionale di Soletta, alla presenza del consigliere federale Georges-André Chevallaz e del presidente del Partito radicale-democratico svizzero, Yann Richter. Quest'ultimo ha informato i parlamentari radicali sui risultati dei recenti colloqui tra i partiti di governo.

**AQUA-EX AG** Bülachstrasse 12  
8154 Oberglatt  
01 / 850 54 44

## Les déshumidificateurs AQUA-EX

+ des instruments de mesure

protègent matériel et produits  
alimentaires contre l'humidité.

**AQUA-EX AG** Bülachstrasse 12  
8154 Oberglatt  
01 / 850 54 44

Die Vertrauensfirma für Ihre  
Sicherheitsprobleme!

Alarmanlagen  
Türfernsehsprechanlagen  
Fernsehüberwachungen  
Notstromleuchten

SICHERHEITSTECHNIK

**MEXAG**

Riedtlistrasse 8  
8042 Zürich  
Tel. 01/363 17 69

